

ZOOM SUR

p8

École de musique Un nouveau lieu, un nouveau directeur

Gemapi

au fil de l'eau

p6



Maison France Service

Faciliter l'accès aux
services publics

p10



Sport

Un service
à la une

p13



13



6



8-9



11



6

4

Loircowork

Paroles de coworkers

5

PLUi

Vers une approbation en août 2020

6

GEMAPI

A la rencontre de l'animateur GEMAPI

7

Ordures ménagères

Deux syndicats fusionnent

8-9

Ecole de musique

Nouveau lieu et nouveau directeur

10

MSAP du Grand-Lucé

Labellisation Maison France Services

11

Jeunesse/Petite enfance

Loir-Lucé-Bercé investit pour l'avenir

12

Culture : Moulins de Paillard

Arts contemporains dans la Vallée du Loir

13

Un service à la Une

Le service Sport

14

Service Eau

Un an de fonctionnement

15

Fibre Optique

Puis-je me connecter ?

Territoire(s), le magazine de Loir-Lucé-Bercé

Date de parution : janvier 2020

12 100 exemplaires

Distribution gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique.

Éditeur

Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

Directrice de la publication

Béatrice Pavy-Morançais, Présidente

Rédaction

La Trinacria (Valérie Cascio)

Commission Services et Communication

Illustrations

Fonds de photos communautaire (Carnuta, Espaces Numériques, CS le Grand-Lucé, Ecole de musique, Loircowork, Service Sport)

Photos libres de droit pixabay.com

Icônes infographies : Noun Project - Creative Commons (Adrien Coquet, Luis Prado, Barzin, Yugudesign, Andrejs Kirma)

Intégration des contenus et médias - Mise en page

Espaces Publics Numériques Loir-Lucé-Bercé (Pierrick Jousse)

Coordination

Commission Services et Communication Loir-Lucé-Bercé

Impression

ITF - 02 43 42 00 38

Distribution

La Poste

Dépôt légal à parution

2 place Clémenceau
BP 40125 - Château-du-Loir
72500 Montval-Sur-Loir



www.loiruceberce.fr



02 43 38 17 17
secretariat@loiruceberce.fr

Affronter les difficultés d'aujourd'hui, préparer les solutions de demain !

Ce sixième magazine de Territoire(s) retrace l'activité importante de la Communauté de Communes, avec l'évolution équilibrée des services en faveur de la population, afin de faire face à la désertification du milieu rural et d'atténuer le sentiment d'isolement.

Depuis la fusion imposée des communautés de communes en janvier 2017, les élus et les agents de la collectivité ont eu à cœur de veiller à l'équilibre de ce nouveau grand territoire, tout en respectant les spécificités de chacun et en faisant une part belle à l'innovation et aux nouvelles technologies.



Alors que la fibre arrive progressivement dans les foyers, la Communauté de Communes innove avec la création du premier espace de travail partagé « Loircowork » et la labellisation de la première école du numérique en milieu rural ; ces différentes démarches créent un écosystème dynamique indispensable pour le développement économique.

Car c'est bien là le sujet : créer les éléments propices à dynamiser notre territoire. Si la stratégie commerciale des entreprises échappe aux élus, ceux-ci doivent créer les conditions favorables à toute implantation de nouvelles activités.

L'attractivité de notre territoire passe aussi par l'accès aux services pour la population, avec notamment la labellisation de la Maison de Service au Public au Grand-Lucé. Les problèmes de mobilité que peut éprouver une partie de la population doivent être



compensés par une réponse de proximité. C'est ainsi que nous déployons de nouveaux lieux, comme l'école de musique à Marçon, le centre de Loisirs à la Chartre-sur-Le-Loir, ou encore l'extension du multi-accueil au Grand-Lucé.

Notre Communauté de Communes attache un intérêt particulier à l'urbanisme et à l'environnement : la diversité des paysages, la richesse du patrimoine, la proximité de la forêt, la présence du Loir appellent à la vigilance pour définir des règles communes et cohérentes pour préserver et embellir notre cadre de vie, dans le respect des activités de chacun.

N'hésitez pas à suivre l'activité de la Communauté de Communes, via le site internet www.loiruceberce.fr

Béatrice Pavy-Morançais

Présidente de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

Loircowork, l'espace de coworking, vous invite à vous installer à la campagne pour travailler

Loircowork, l'espace de coworking de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, a été créé pour répondre à un changement de modes de travail qui touche désormais aussi les territoires ruraux. C'est un lieu de bouillonnement attractif pour les membres de Loircowork mais également pour les entreprises du territoire. Aujourd'hui, le travail flexible devient incontournable. Trois adhérents de Loircowork ont accepté de témoigner sur leur utilisation de cet espace.

Nicolas Corbel – 33 ans – Habitant de Loir-en-Vallée - Consultant et chef de projet auprès des médias pour le cabinet de conseils 42 Consulting à Paris

Je fréquente Loircowork depuis août 2019 pour faire du télétravail. Ce lieu, que j'ai connu tout simplement en passant devant, m'a intéressé pour plusieurs raisons : la connexion internet fiable, le prix de l'abonnement annuel plus qu'attractif, la flexibilité au niveau des horaires, la mise à disposition du mobilier pour travailler... bref tout convient à mes besoins. C'est un lieu où on se rencontre, ce qui me permet de ne pas être isolé chez moi. Sur le plan personnel, cet espace me donne aussi l'occasion de rencontrer des gens car je suis installé sur le territoire depuis seulement l'été dernier, et sur le plan professionnel, ces autres coworkers sont peut-être l'opportunité de futures collaborations.



Lucie Beaugé – 35 ans – Habitante de Saint-Germain d'Arcé - Gérante d'une microentreprise de comptabilité, gestion administrative et développement web

J'ai connu Loircowork, il y a environ un an grâce à l'ENSSOP, école de développeur codeur informatique implantée à La Chartre-sur-le-Loir, qui m'a offert l'accès à cet établissement pendant mon année de formation. J'ai trouvé ici une dynamique, un réseau et des ateliers qui m'ont permis d'enrichir mes connaissances et mes compétences. 80% de mes activités sont liés à des rencontres faites à Loircowork. C'est ici que mes relations professionnelles se créent le plus facilement. Cet espace de coworking est agréable, convivial, c'est un peu ma maison et ma famille du travail. Si je fais 30 km pour y venir c'est que je m'y retrouve et que je m'y sens bien. Les personnes qui animent cet espace sont bienveillantes, dynamiques et impliquées et c'est ce qui fait l'âme de ce lieu. Ici, je suis plus performante et concentrée qu'à la maison car je suis dans un environne-



ment de travail, entourée de professionnels. Les uns avec les autres, nous sommes complémentaires. Les sourires et l'ambiance qui règnent dans ce lieu, sont communicatifs et nous animent tous.

Jérémy Gibier – 43 ans – Habitant de Marçon – Réalisateur vidéo et photo, et pilote de drone au sein de la microentreprise F3A Production dont il est le créateur et le gérant

Jusqu'à-là, je travaillais chez moi avec une connexion ADSL plutôt lente. Le haut débit a été déclencheur pour adhérer à Loircowork en juillet 2019. D'autre part, chez soi on a tendance à faire beaucoup de pauses pour s'occuper de la maison ou des enfants. Tandis qu'ici, je suis concentré sur le travail et donc plus efficace. Cela m'a apporté plus de rigueur. Je viens en moyenne deux jours par semaine. L'esprit des coworkers qui viennent ici est aussi un élément auquel j'adhère. Comme beaucoup d'indépendants comme moi il faut savoir s'entourer d'un réseau. On peut garder son indépendance tout en étant au sein d'un groupe. Rencontrer des gens travaillant sur Paris ou à l'étranger permet d'élargir sa toile d'araignée et d'étoffer son carnet d'adresses. Ce qui est très appréciable, ici, c'est l'entraide et le partage de connaissances. Ça permet de s'enrichir et de s'améliorer tous les jours grâce notamment à des formations proposées entre coworkers. Par exemple, il m'a été demandé de réaliser une formation sur la photo et la manière dont on doit traiter ses images avant de les envoyer sur les réseaux sociaux. On entend souvent dire qu'en milieu rural, il ne se passe pas grand-chose. La preuve que non car cet espace de coworking fait partie des bonnes initiatives qui ont vu le jour sur le territoire. Il faut encourager ce genre de projets.



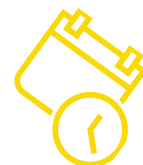
Contact Loircowork

Hélène Péan
06 30 22 09 83
bonjour@loircowork.com
www.loircowork.com
Facebook | Twitter | LinkedIn | Instagram



Prochains évènements à Loircowork

23 janvier 2020 de 12h à 14h
Atelier professionnel : **Les avantages du référencement web pour gagner en visibilité**, animé par Syléon



31 janvier 2020 de 9h à 13h
Atelier professionnel : **Apprendre à utiliser Chorus Pro pour les artisans**, animé par la CMA

13 février 2019 de 12h à 14h
Atelier professionnel : **Comment développer son activité sur le web avec l'UX Design ?** Animé par FLUPA



Jun 2019
atelier participatif
à Montval sur Loir

Le projet de PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal finalisé à la mi-janvier

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé élabore un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), afin de permettre au territoire de bénéficier d'un document unique, organisant l'urbanisme et encadrant les règles de construction sur l'ensemble du territoire communautaire. Ce document de référence sera arrêté le 13 janvier 2020 en séance de conseil communautaire

Après deux ans et demi de travail avec les 24 communes de son territoire, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé est en cours de finalisation de l'élaboration de son PLUi, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce PLUi s'inscrit dans un cadre réglementaire qui vise à réduire les consommations futures de terres agricoles et d'espaces naturels, mais aussi à garantir un développement équilibré du territoire en tenant compte de ses polarités et de ses richesses environnementales et patrimoniales.

« L'année 2019 a été consacrée à la partie réglementaire du projet qui comprend le plan de zonage, le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs d'extension urbaine envisagés dans les 10 ans à venir », résume Galiène Cohu, Vice-Présidente en charge de l'Aménagement du Territoire.

Des réunions publiques pour expliquer la situation du territoire et les objectifs fixés, des ateliers pour sensibiliser et écouter la population sur des problèmes tels que la mobilité ou le développement ainsi que des consultations ont été organisées au cours de ces derniers mois. Une réunion publique sur la présentation finale du projet, intitulée « Comprendre les règles d'urbanisme de demain », s'est tenue le 4 novembre à Vouvray-sur-Loir en présence d'environ 150 personnes. Le public s'est montré curieux en posant diverses questions sur les énergies renouvelables, les logements vacants, les zones agricoles, les éoliennes, les résidences mobiles de loisirs...

Le PLUi aborde des sujets transversaux et des thématiques du quotidien. « **Elus, entreprises, associations, particuliers... tout le monde est concerné.** Dans cette

question d'aménagement du territoire, on ne trouve pas que le sujet de constructibilité, on a aussi les chemins et les haies à préserver, le patrimoine, les espaces de loisirs, l'implantation des zones économiques, les équipements touristiques... Chacun peut y trouver son intérêt car c'est pour les 10 ans à venir. Ce PLUi ne concerne pas uniquement les actuels détenteurs de foncier, il s'adresse aussi à ceux qui vont s'installer et vivre plus tard sur le territoire », poursuit l'élue en charge du PLUi.

La prochaine étape de ce PLUi sera l'arrêt du projet, fixé au 13 janvier 2020 au cours d'une séance de conseil communautaire de Loir-Lucé-Bercé. « **Les communes, les partenaires institutionnels et les Chambres Consulaires auront ensuite trois mois pour rendre leur avis lors d'une phase de consultation.** » Une enquête publique se déroulera au printemps, puis suivront le rapport des commissaires enquêteurs et la finalisation du dossier en juin/juillet, pour aboutir à l'approbation finale du PLUi en septembre 2020.

Le calendrier 2020 du PLUi :

Janvier 2020 : arrêt du projet du PLUi

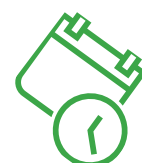
De Janvier à Avril 2020 : consultations des personnes publiques associées (PPA) et des communes

Printemps 2020 : enquête publique

Mai 2020 : rapport du commissaire-enquêteur

Juin 2020 à juillet 2020 : analyse des avis des PPA et de l'enquête publique - Finalisation du dossier en vue de son approbation

Septembre 2020 Approbation du PLUi



La GEMAPI aux petits soins de nos cours d'eau

La mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) permet de travailler à la restauration des cours d'eau, et ainsi favoriser le retour de la biodiversité aquatique. Un volet important de la GEMAPI concerne les risques d'inondation. Territoire(s) a rencontré Guillaume Chapin, l'animateur GEMAPI communautaire pour des explications.

Territoire(s) : La GEMAPI, c'est une notion nouvelle sur nos territoires. Pouvez-vous nous éclairer Guillaume ?

Guillaume : Mise en place avec la loi MAPTAM et la loi NOTRe, la GEMAPI est une forme d'évolution du poste de technicien rivière qui s'occupait de petits tronçons de cours d'eau et de petits bassins versants donc des secteurs très petits sans prise en compte ou possibilité d'agir directement sur le volet inondation de son territoire. Cette situation ne permettait pas une vue d'ensemble. L'évolution des pratiques et des connaissances des milieux aquatiques imposaient de passer de cette vision très locale à une gestion globale de l'amont à l'aval des cours d'eau.

Territoire(s) : vous êtes ainsi appelé à intervenir sur plusieurs communautés de communes ?

Guillaume : Tout à fait, je travaille sur 4 communautés de communes (Loir-Lucé-Bercé, la Vallée de la Braye et l'Anille, le Gesnois-Bilurien, l'Huisne Sarthoise). Nous avons architecturé la compétence GEMAPI afin d'intervenir sur les tronçons qui sont au nord-est du Loir en Sarthe. Cela permet d'avoir une gestion intégrée de toute la ressource en eau.

Territoire(s) : concrètement, votre intervention va se traduire comment sur le terrain ?

Guillaume : J'ai été recruté dans le cadre de l'étude qui a été lancée lors de la mise en place de la GEMAPI. Je collabore avec le bureau d'études, Hardy Environnement, qui a été mandaté début juillet 2019. Il est chargé d'une étude synthétique du territoire sur les cours d'eau, les usages, les enjeux et les potentiels ouvrages sur les cours d'eau jouant un rôle dans le risque d'inondation. Nous aurons ainsi une première connaissance globale du territoire. Mon travail est de faire le lien entre ce bureau d'études et les communes. J'ai un rôle de médiateur important.

Territoire(s) : on parle donc de la GEMA de GEMAPI ?

Guillaume : Exactement, il s'agit ici de travailler sur le fond du cours d'eau, de sa forme, de ses berges pour son amélioration

biologique et physico-chimique. Il faut comprendre aussi que cette compétence ne s'applique pas qu'aux cours d'eau. Les zones humides bordant les cours d'eau sont aussi concernées. Elles sont importantes d'un point de vue biologique, mais ce sont aussi des cuvettes/éponges qui en hiver se remplissent d'eau et en relâche l'été pour soutenir les périodes de basses eaux. Tout ce travail de la GEMA va ainsi permettre de donner de potentielles réponses pour la partie prévention des inondations (PI) de cette compétence communautaire.

Territoire(s) : une fois l'étude terminée, votre rôle va évoluer ?

Guillaume : L'étude se termine en décembre 2020. A la phase de synthèse succèdera une phase de prospection de terrain afin de voir plus finement les usages qui peuvent impacter la qualité et la quantité de l'eau. Puis, un plan d'actions nous sera proposé par le bureau d'études sur le principe, telle cause de dégradation des milieux alors telle action est envisageable. Ils dimensionneront les actions et les chiffreront. J'élaborerai ensuite un dossier règlementaire où le plan d'actions et une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) seront rédigés. Nous expliquerons ainsi pourquoi nous allons investir de l'argent public sur des parcelles privées. J'irai voir tous les propriétaires afin de leur expliquer les actions qui seront entreprises. J'ai tout un travail d'argumentation et de négociation afin de leur faire comprendre l'intérêt de ces travaux ainsi que leurs potentiels rôles dans leurs financements et leurs réalisations.

Territoire(s) : une fois la DIG produite, une autre étape est à prévoir ?

Guillaume : Oui ! Celle de l'enquête publique. Les habitants pourront y participer, s'informer, poser des questions et faire des observations. Cette démarche peut permettre de rassurer les riverains sur leurs inquiétudes à travers le dialogue. Si tout se passe bien, les premiers travaux pourront débuter dans deux ans. Ces deux ans sont bienvenus, je pourrai ainsi, aller sur le terrain, rencontrer les habitants et travailler sur la sensibilisation à la GEMAPI.





Du nouveau dans la gestion des déchets au 1er janvier 2020

Trois organismes gèrent aujourd'hui la collecte et le traitement des ordures ménagères sur la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé : le Syndicat Mixte du Val-de-Loir, Le SICTOM Montoire-La Chartre et le SMIRGEOMES du secteur Est de la Sarthe. Ces deux derniers sont réunis en un seul syndicat depuis le 1er janvier 2020 pour devenir SYVARLOM Loir & Sarthe, Syndicat de valorisation des ordures ménagères.

« Cette fusion est l'aboutissement d'une volonté d'optimiser les compétences et de rationaliser les budgets », explique Laurent Colas, Vice-Président de Loir-Lucé-Bercé en charge de l'Environnement. C'est avec ces mêmes objectifs que le SYVARLOM Loir & Sarthe va poursuivre son programme de prévention, de réduction et de valorisation des déchets ménagers. Une mission de service public qu'il exercera sur la Sarthe et le Loir-et-Cher pour le compte de 7 Communautés de Communes, 134 communes et 109 572 habitants.

« En pratique pour les usagers, au 1er janvier 2020, il n'y aura pas de changement. En effet, les deux syndicats travaillent ensemble de longue date en s'appuyant sur leurs expériences respectives. Ils ont déjà harmonisé et unifié de nombreux marchés, notamment ceux qui concernent les filières de déchèteries », rassure Laurent Colas. Les collectes en porte à porte, mises en place dans le cadre de deux marchés différents qui s'achèveront en 2021 et 2022, restent inchangées. Concrètement, les modalités de collectes connues des usagers selon leur lieu de résidence, restent donc identiques.

Les communes de Loir-en-Vallée, La Chartre-sur-le Loir, Beaumont-sur-Dême, Marçon, Chahaignes, Lhomme, Villaines-sous-Lucé, Le Grand-Lucé, Pruillé-L'Eguillé, Saint-Vincent-du-Lorouër, Saint-Pierre-du-Lorouër, Courdemanche, Saint-Georges-de-la-Couée et Montreuil-le-Henri sont donc aujourd'hui régies par le SYVARLOM Loir & Sarthe.

Quant au Syndicat Mixte du Val de Loir basé au Lude, il continuera de traiter et valoriser les déchets ménagers de plus de 35 356 habitants sur un territoire de 32 communes situées sur la Communauté de Communes Sud-Sarthe et

une partie de Loir-Lucé-Bercé, à savoir Jupilles, Beaumont-Pied-de-Bœuf, Luceau, Lavernat, Nogent-sur-Loir, Saint-Pierre-de-Chevillé, Dissay-sous-Courcillon, Flée, Thoiré-sur-Dinan et Montval-sur-Loir.

Le siège social du Syvalorm sera situé à Saint-Calais avec une antenne maintenue à Montoire-sur-le-Loir. Le 02 43 35 86 05 sera le numéro de téléphone unique.





Ecole de musique,
un nouveau lieu et
un nouveau directeur.



L'école de musique intercommunale Loir-Lucé-Bercé a depuis fin novembre un nouveau directeur, Régis André. Cette arrivée va de concert avec l'ouverture d'un bâtiment flambant neuf à Marçon. Avec ses sept salles de cours et son auditorium, l'école de musique intercommunale se dote d'un site dernière génération dans l'apprentissage artistique.

Un nouveau directeur, Régis André

Après le départ en retraite de Renzo Mayda et la mutation à Sablé-sur-Sarthe de Cécile Mauduit, les coordinateurs de l'école de musique intercommunale, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a recruté un nouveau directeur. Régis André a pris ses nouvelles fonctions le 22 novembre 2019. Pianiste et intervenant en milieu scolaire, il arrive de La Suze-sur-Sarthe. « J'ai assuré pendant 14 ans la direction d'une école de musique qui est née de la fusion d'une école communale et d'une association », précise Régis André. L'homme de 40 ans se retrouve à la tête d'une école qui compte 216 élèves jeunes et adultes, 20 enseignants, dont 3 intervenants en milieu scolaire, qui dispensent l'apprentissage de 14 instruments et animent 10 ateliers collectifs. Les cours sont donnés sur deux sites, au Parc du Mesnil à Montval-sur-Loir et dans un bâtiment flambant neuf à Marçon qui sera inauguré en février. « Ce nouveau poste de directeur a comme challenge de remplacer deux personnes sur deux sites, qui plus est, implantés dans deux communes différentes, dont un nouveau bâtiment qui ouvre en ce mois de janvier, ajoute Gilles Gangloff, Vice-Président de

Loir-Lucé-Bercé en charge de la culture. On va profiter de ce nouveau lieu pour amplifier nos actions culturelles et aussi s'ouvrir davantage aux associations musicales du territoire. »

Ce nouveau bâtiment a été une des motivations de la candidature de Régis André. « La fusion des trois exterritoires est récente, il reste donc beaucoup à faire et de nombreuses possibilités de partenariats sont envisageables. Ce nouvel équipement en est la preuve » poursuit le nouveau directeur qui se veut force de proposition pour les élus. Dédié exclusivement à la direction, Régis André souhaite être à l'écoute des priorités de ses professeurs et va déjà commencer à travailler sur le futur projet d'établissement. « Je compte évidemment continuer le principe des auditions itinérantes dans les communes. Une école de musique, ce n'est pas un lieu figé, il faut sortir de ses murs afin de faire rayonner la musique sur tout le territoire. La culture doit être accessible à tous car nous sommes avant tout un service public. »

École de musique à Marçon

Le chantier de l'école de musique à Marçon a débuté en septembre 2018 pour s'achever fin novembre 2019. Le bâtiment de 522 m² comprend un auditorium de 166 m², qui peut accueillir une centaine de personnes, et sept salles de classes pour la pratique individuelle et collective. « A Marçon, les élèves passent d'un lieu vétuste et plus du tout adapté, l'ancienne mairie, à un bâtiment moderne doté de ce qui se fait de mieux en terme d'acoustique, assure Claude Charbonneau, Vice-Président en charge des travaux, de l'ingénierie et de la maintenance des bâtiments. Toutes les salles de cours sont insonorisées du sol au plafond, en fonction des instruments dispensés. »

Le montant définitif des travaux se monte à 1 065 908 € HT. La Communauté de Communes a pu compter sur d'importantes subventions, l'État à hauteur de 472 600 €, le Département de la Sarthe 99 175 €, la Région des Pays de la Loire 55 707 € et les Fonds Leader 40 000 €, soit un total de 667 482 €. Il reste à charge pour Loir-Lucé-Bercé 398 426 €, soit 37% du coût total.

Contact

Ecoles de Musique Intercommunale

Parc du Mesnil
88 avenue Jean Jaurès
Château du Loir
72500 Montval-sur-Loir

Chemin des Gourdeaux
72340 Marçon

Secrétariat

02 43 79 24 20
catherine.peschang@loirluceberce.fr

www.loirluceberce.fr



216 élèves (jeunes et adultes)



2 écoles sur Loir-Lucé-Bercé



14 instruments



10 ateliers collectifs



20 enseignants

dont **3 intervenants** en milieu scolaire

En bref !
En chiffres !



Isabelle, à gauche, facilite l'accès aux services publics.

La Maison des Services Au Public du Grand-Lucé bientôt labellisée Maisons France Services

Le réseau des Maisons France Services est destiné à faciliter l'accès des habitants aux services publics. En particulier dans les zones rurales, il doit se doter d'un accueil, d'un service de qualité à travers la formation des agents d'accueil et d'un bouquet obligatoire de services du quotidien. La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé espère bientôt la labellisation de sa Maison des Services Au Public, gérée par le Centre Social du Grand-Lucé.

Le Gouvernement a annoncé mi-novembre 2019 les sites retenus pour la première vague de labellisation. En Sarthe, trois sites ont été retenus et ont bénéficié au 1er janvier 2020 du label Maisons France Services. Il s'agit de Brûlon, Fresnay-sur-Sarthe et Le Lude.

Ce réseau de proximité est appelé à s'étendre. D'autres structures Maisons France Services seront, en effet, labellisées en 2020 et 2021 pour améliorer la couverture du territoire. Loir-Lucé-Bercé espère bien être dans la prochaine vague de labellisation. La MSAP, Maison des Services au Public, située au Grand-Lucé a été reconnue d'intérêt communautaire dès la fusion des trois communautés de communes le 1er janvier 2017. Sa gestion est assurée par le Centre Social Rural de Lucé. En avril dernier, une convention entre Loir-Lucé-Bercé et l'Etat a permis de faciliter la mise en œuvre des téléprocédures relatives aux cartes nationales d'identité, aux certificats d'immatriculation et aux permis de conduire.

« Cette Maison de Services Au Public apporte une réponse de proximité aux besoins des habitants du territoire. Le public peut y être accompagné par deux agents d'accueil, obtenir des renseignements administratifs, effectuer des démarches en ligne, être aidé pour la constitution d'un dossier, obtenir des rendez-vous ou bien encore être orienté vers des partenaires comme la Mission Locale Sarthe-Loir, la CAF, Pôle Emploi, la MSA, la Préfecture de la Sarthe, la CPAM, la CARSAT, les Services des Impôts... », énumère Yohan Ragainne, directeur du Centre Social Rural de Lucé.

« Elle fonctionne merveilleusement bien car elle répond aux besoins des populations parfois démunies

devant les complexités administratives, complète Michelle Boussard, Vice-Présidente communautaire chargée de l'action sociale. **Il faudrait encore développer une ou deux Maisons des Services Au Public afin de bien irriguer le territoire. »**

La Préfecture de la Sarthe, qui a présenté le diagnostic des Maisons des Services Au Public du département, offre la possibilité d'une évolution de labellisation Maisons France Services pour la MSAP du Grand-Lucé. « Cette évolution permettrait une cohérence dans l'offre des services proposés ainsi qu'une amélioration du maillage du territoire. Elle répondrait également pleinement à l'un des objectifs du projet de territoire qui est de renforcer la proximité et l'accessibilité des services », conclut Michelle Boussard.

L'objectif affiché par l'Etat est d'offrir à chaque citoyen un accès à une Maison France Services à moins de 30 minutes de son domicile d'ici 2022.

Maison des Services Au Public

Centre social de Lucé
2, rue de Belleville
72150 Le Grand-Lucé

02 43 40 92 76

centresocial.legrandluce@wanadoo.fr

www.centresocial-legrandluce.fr

Contact

La Communauté de Communes investit pour la jeunesse de son territoire

La jeunesse n'est pas oubliée sur le territoire Loir-Lucé-Bercé. La Communauté de Communes pense à l'avenir et aux générations futures. Pour les tout-petits, au Grand Lucé, une extension du multi-accueils "Les Galipettes" (halte-galerie+ crèche) a été réalisée et La Chartre-sur-le-Loir s'est dotée d'un CLSH, Centre de Loisirs Sans Hébergement, flambant neuf. Le coût financier de ces deux chantiers s'élève à 990 625€ HT.

Extension du multi-accueils "Les Galipettes" au Grand-Lucé

Afin de répondre aux normes imposées par la CAF, Caisse d'Allocations Familiales, pour ce qui concerne notamment la fourniture des repas, le multi-accueils « Les Galipettes » au Grand-Lucé s'est vu agrandi de 83 m². « Cette extension permet d'avoir un agrément pour deux places supplémentaires, portant l'accueil à vingt enfants. L'agrandissement offre la possibilité de servir le déjeuner aux jeunes enfants et favorise l'accueil à la journée », explique Éric Guilbert, responsable communautaire du Service Bâtiment. Cet agrandissement comprend une salle d'activités, un dortoir et une cuisine. Le montant de ce chantier est de 176 849 € HT.

CLSH à La Chartre-sur-le-Loir

Ce projet de Centre de Loisirs Sans Hébergement émane de l'ancienne Communauté de Communes du Val du Loir. Les études de conception étaient terminées mais l'ancienne intercommunalité n'avait pas donné suite à la première consultation. Lors de la création de la nouvelle Communauté de Communes au 1er janvier 2017, elle a décidé de poursuivre ce projet. Le chantier, situé entre la piscine et les gymnases, a débuté en janvier 2019 pour s'achever en toute fin d'année 2019. « La superficie de



Nouveau lieu pour le CLSH à La Chartre

456 m² comprend le CLSH, la halte-garderie et le local jeunes de 100 m², précise Claude Charbonneau, Vice-Président en charge de la commission travaux, ingénierie et maintenance des bâtiments. **C'est un bâtiment qui peut étonner par son allure très moderne avec son bardage en inox.** » Dès ce début d'année 2020, les usagers pourront intégrer ce nouveau bâtiment dont le coût s'élève à 813 776 € HT.

Le multi-accueils reçoit les tout-petits

Les Moulins de Paillard offrent de la culture toute l'année pour l'ensemble des publics du territoire

En plus des expositions, le Centre d'Art des Moulins de Paillard accueille toute l'année en résidence des artistes de toutes disciplines artistiques, anime des ateliers pédagogiques pour les établissements scolaires du territoire et propose un programme d'activités autour des arts contemporains. Chaque année, 5 000 visiteurs bénéficient des activités gratuites et accessibles à tous.

Le Centre d'Art des Moulins de Paillard est un espace alternatif géré par Shelly de Vito et James Porter. Il soutient des résidences d'artistes, des animations et une programmation culturelle. Ils œuvrent au sein de l'association éponyme, les Moulins de Paillard. En 2017, l'association et la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, propriétaire des lieux ont signé un bail cadre. « Le choix des activités ainsi que la programmation restent sous la responsabilité de l'association sur l'intégralité du site, jardins et bâtiments. Loir-Lucé-Bercé et l'association travaillent ensemble et marchent de concert pour faire des Moulins de Paillard une référence artistique dans le Sud-Sarthe » précise Gilles Gangloff, Vice-Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en charge de la culture. Chaque année, le site organise des ateliers pédagogiques avec les établissements scolaires du territoire. « Sur la saison 2018-2019, nous avons travaillé avec les écoles primaires de Lhomme, de Poncé-sur-le-Loir, de Ruillé-sur-Loir et de Saint-Vincent-du-Lorouër. Nous avons mené des projets avec les collèges de Bercé à Montval-sur-Loir, du Grand-Lucé, de Vauguyon du Mans, et avec le lycée Nazareth à Loir-en-Vallée », résume Shelly de Vito, directrice artistique bénévole des Moulins de Paillard. De ce travail avec les jeunes, une journée des utopies est née le 17 juin 2019. Un moment de temps suspendu où 260 jeunes ont essayé de composer « ensemble le monde dans lequel nous vivons ». Shelly de Vito renchérit, enthousiaste : « En 2019 et 2020, le travail se poursuivra avec le lycée Racan à Montval-sur-Loir et l'école de Dissay-sous-Courcillon. »

Les Moulins de Paillard travaillent aussi avec des associations locales et les accompagnent dans leur projet. Causette & Causette sensibilise à la couture, les Guernazelles gèrent un café associatif, mais c'est auprès de l'association des Moulins de Paillard qu'elles trouvent du soutien technique et logistique, tout comme Poncé en Fête, l'AOR ou encore le Jardin du Partage. Des rendez-vous associatifs de grande envergure comme La Fête de la Musique et le marché de Noël sont organisés sur ce lieu de référence et les Moulins de Paillard en sont un maillon essentiel.

Enfin, un dimanche par mois, le Centre d'Art propose ses Sundance mettant à l'honneur des danseurs professionnels. Shelly de Vito explique : « Les artistes présentent leur travail qui est souvent en cours de création. Puis ils échangent avec le public autour de la danse et des valeurs qu'ils défendent. Les dialogues entre artistes et public s'engagent avec une étonnante facilité. »

« Grâce à ce qui est organisé aux Moulins de Paillard, Shelly de VITO et James PORTER réussissent à récolter des subventions pour la mise en place de la programmation mais aussi pour la sauvegarde du bâtiment, souligne Sandy Servant, la responsable du développement culturel de Carnuta et des Moulins de Paillard. Le projet culturel porte en parallèle

un projet architectural. La culture peut donc contribuer à la sauvegarde de ce patrimoine »

Depuis le 1er novembre, l'association des Moulins de Paillard accueille son premier emploi. A 27 ans, Pauline Burnier, a pour mission de mettre en œuvre la médiation auprès des scolaires et du grand public et s'occupe aussi de la communication. « Depuis longtemps, l'association avait envie et surtout besoin d'un emploi permanent. C'est essentiel pour assurer le suivi et la cohérence des projets en cours », souligne Shelly de Vito.

« Le partenariat fort et en toute confiance entre les Moulins de Paillard et la Communauté de Communes permet de conforter un avenir pour la culture dans notre Vallée du Loir. C'est un engagement pour les années à venir » conclut Shelly de Vito.

Calendrier 2020

De janvier à mai : *Soli D'air*, des ateliers dansés pour les habitants de Loir-en-Vallée avec la danseuse italienne Marika Rizzi. La restitution publique aura lieu le 30 mai.

Mars : *Petit village, Grand écran*, 3e édition du festival du Film Court

Avril : *Concert de création* avec Britton Powell et ses musiciens de New-York

De mai à juillet : *Exposition* de Claire Chevrier de Mayet et d'Ali Kazma d'Istanbul

Juin : *Concert Les Ondes Martenot* avec L'Ensemble Offrandes

10^{ème} anniversaire de l'ouverture des Moulins de Paillard

3, 4 et 5 juillet : 1^{ère} édition du festival de danse avec ateliers, conférences et rencontres pour tous

10 Juillet : *L'académie des jeunes compositeurs* avec L'Ensemble Offrandes

Juillet : *eTextiles Summer Camp*, 8e édition

Août : 10^{ème} Festival des Journées Musicales

De septembre à novembre : *Exposition Duo*, avec Relais Culture Europe et le programme Transmaking, avec des conférences en parallèle





Partie
de Quidditch
sans baguette
ni balai !

A la Une : le Service Sport

En 2017, au moment de la fusion, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé intègre la compétence sportive. Rencontre avec Stéphane Joalland, l'animateur sportif communautaire qui nous présente ses activités.

Territoire(s) : Une petite présentation rapide, Stéphane ?

Stéphane Joalland : Je suis Stéphane Joalland. Je suis originaire de la région et même du territoire. Je suis né à Château-du-Loir et j'ai résidé à la Chartre-sur-le-Loir toute mon enfance. Je suis intervenant en milieu scolaire depuis 2006 pour la Communauté de Communes Val de Loir. Cette compétence, reprise par Loir-Lucé-Bercé au 1er janvier 2017 est territorialisée pour le maintien du service actuel, avant d'être étendu à l'intégralité du territoire.

Territoire(s) : Vous pouvez nous faire un petit retour sur vos interventions ?

Stéphane Joalland : J'interviens pour l'instant sur les communes autour de la Chartre-sur-le-Loir, dans les écoles primaires publiques. Nous avons identifié deux périodes dans l'année, une froide et une chaude qui correspondent en fait à des moments où nous pouvons faire des activités extérieures ou intérieures. Pour la période froide, l'hiver, nous avons une structure communautaire, le gymnase du Val du Loir, qui nous permet d'organiser pour les enfants des séances de sport intérieur de la Toussaint à avril. C'est un espace de sport qui permet à des écoles de petites communes d'avoir accès à une véritable structure dédiée uniquement au sport. Pour les enfants, c'est l'opportunité de découvrir un lieu dans lequel je peux leur faire découvrir de nombreuses disciplines sportives.

Territoire(s) : ... et sur l'été, la période chaude ?

Stéphane Joalland : C'est le moment où je me déplace dans toutes les écoles concernées par mes interventions pour des séances en extérieur ! J'emmène mon matériel dans mon véhicule.

Territoire(s) : Combien de classes sont concernées par vos interventions ?

Stéphane Joalland : Dix-huit classes, du CP au CM2. Je leur consacre une heure par semaine. Une heure d'intervention pour eux nécessite du temps de préparation pédagogique et d'installation de matériel. Quand les élèves arrivent, tout est prêt pour qu'ils profitent au

maximum de ce temps sportif. C'est ce qu'apprécient les enseignants. Donc on ne perd pas 10 à 15 minutes à préparer la séance. Je demande cependant aux enfants de participer au rangement à la fin de la séance.

Territoire(s) : Les relations avec les enseignants sont plutôt bonnes ?

Stéphane Joalland : Oui, et pour une bonne raison : on travaille en équipe sur la base de projets pédagogiques que nous développons pour chaque activité. Nous essayons de les réaliser ensemble ou sur la base de mes propositions. Nous tenons compte de mes savoir-faire et des souhaits des enseignants. De plus, quand j'anime la séance, j'essaie toujours de laisser l'instituteur co-animer avec moi. Récemment, les enseignants ont abordé la saga Harry Potter en classe, et bien, en Sport, nous avons fait du Quidditch. J'avoue que j'ai dû faire pas mal de recherches mais le résultat avec les enfants était formidable.

Territoire(s) : Côté animation et événementiel, vous intervenez aussi à plusieurs moments.

Stéphane Joalland : L'association Sport Animation Val du Loir, une association, organise un événement sportif tous les ans en septembre à La Chartre-sur-le-Loir. J'y intervins depuis quelques années au titre d'agent de la Communauté de Communes. J'intervins aussi sur plusieurs temps organisés par l'Inspection Académique. L'été, et pendant les petites vacances scolaires j'intervins auprès de groupe d'enfants du centre social Val de Loir auprès du service jeunesse.

Territoire(s) : Vous avez aussi la gestion du gymnase à assurer ?

Stéphane Joalland : Tout à fait ! Je gère le planning d'occupation et des rencontres du week-end. La partie travaux, maintenance et entretien est assurée par le service communautaire Bâtiment avec lequel je travaille de manière collaborative. Depuis la fusion en 2017, la présence des agents techniques de ce service est très appréciable.

Service de l'eau : le bilan après un an de fonctionnement

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a **étendu la compétence eau le 1er janvier 2019**. En effet, elle avait deux ans pour harmoniser les compétences déjà exercées par l'une des trois communautés de communes historiques. Elle était exercée depuis 2010 sur l'ex-Intercommunalité de Lucé.

Au 1er janvier 2019, l'extension de la compétence a engendré l'intégration de la régie communale de Montval sur Loir et du syndicat d'eau des Eaux de Bercé, au Service d'eau de Loir-Lucé-Bercé. La fusion des régies a fait que de trois pôles, le service est passé à deux. **« Cela a demandé une réorganisation territoriale avec un secteur Sud, basé à Montval-sur-Loir (secteur Montval + Bercé), et un secteur Nord situé au Grand-Lucé, avec le transfert des agents présents sur le secteur de Bercé »**, explique Bruno Boulay, Vice-Président de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé en charge du cadre de vie et du service eau potable. Le réseau eau sur Loir-Lucé-Bercé c'est 685 km de canalisations et 11 475 compteurs. L'année 2019 a été consacrée à l'harmonisation du fonctionnement du service, étendu à tout le territoire Loir-Lucé-Bercé : facturation, relevé des compteurs et application du règlement déjà en place sur le secteur de Lucé, avant le transfert. **« Les agents ont été équipés de nouveaux smartphones afin de géolocaliser les compteurs et ainsi améliorer la gestion de notre réseau »**, précise l'élu. Le travail a également consisté à suivre les travaux de renouvellement de canalisations déjà engagés par la régie communale de Montval-sur-Loir en 2018. **« Les premiers travaux de renouvellement de canalisation ont été lancés sur Saint-Pierre-du-Lorouër, avec la maîtrise d'œuvre réalisée en régie grâce à la compétence des agents. Il y a donc 1,2 km de canalisations en amiante ciment qui va être remplacé. »** Ce gros chantier affiche un coût de 180 000 €.

Par ailleurs, le projet important du service eau est de réaliser un état des lieux de toutes les canalisations. **« Le schéma directeur lancé cette année permettra d'avoir une cohérence sur l'ensemble du territoire et un programme de travaux pluriannuels pour anticiper les**

problèmes et résoudre les problématiques actuelles, à l'image du chlorure de vinyle monomère (CVM), un gaz organique incolore et faiblement soluble dans l'eau, ou des zones de fuite d'eau à répétition. L'objectif étant d'améliorer encore la qualité du réseau et par conséquent, son rendement.» Ce schéma directeur donne droit à un financement de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

« Les changements survenus en 2019 ont surtout été compliqués sur le plan de la facturation car il a fallu que les abonnés s'habituent à ce nouveau mode. Au niveau des agents du service, il n'y a pas eu de souci car chacun connaissait bien son travail. Les personnels sont expérimentés et compétents et le service fonctionne bien. » conclut Bruno Boulay.

Contact :

Montval-sur-Loir

Communauté de Communes
2 place Clémenceau – BP 40125
Château-du-Loir
72500 Montval-sur-Loir
02 43 38 54 24

Le Grand-Lucé

Communauté de Communes
6 rue de Belleville
72150 Le Grand-Lucé
02 43 40 00 30

service-eau@loiruceberce.fr

Pour gérer **vos comptes**, gérer **vos factures**, suivre **vos consommations**, transmettre des **informations...**

<https://service-eau.loiruceberce.fr>

Sur le net !

11 475
compteurs
685 km
de canalisations



Août 2019,
installation
du réseau fibre
Vouvray-sur-Loir

Fibre, testez votre éligibilité

Territoire(s) vous propose un **petit guide pratique pour tester votre éligibilité à la fibre** sur le site édité par Sartet THD www.lafibrearrivechezvous.fr

"La Fibre arrive chez vous", est le projet dédié au déploiement du Très Haut Débit en fibre optique sur le département de la Sarthe. La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et le département de la Sarthe se sont engagés dans une démarche de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de son territoire.


Fin 2019, deux forums locaux ont été organisés, à Loir-en-Vallée et à Beaumont-Pied-de-Boeuf. Ils ont permis aux habitants de rencontrer les opérateurs de services et les acteurs du déploiement de la fibre optique sur le département. Un pas de plus pour toucher les habitants du territoire et les informer concrètement de l'avancée en cours de la fibre sur les communes de Loir-Lucé-Bercé. Premier trimestre 2020, de nombreux habitants pourront se connecter à la fibre sur notre territoire.


Pour tester l'éligibilité de votre habitation, rendez-vous sur le site www.lafibrearrivechezvous.fr

Suivez le chemin suivant : **Particuliers... Tester mon éligibilité**


Recherchez le bouton "**Testez votre éligibilité sans plus attendre**"

Renseignez votre adresse dans la partie "**Avec auto-complétion**" puis cliquez sur le bouton « **Rechercher** »

 - **La pastille est verte** : le réseau est construit et la commercialisation est ouverte ; vous pouvez contacter le ou les opérateurs de votre choix


 - **La pastille est orange** : les travaux sont terminés et dans un délai maximum de trois mois (imposé par la réglementation) votre logement sera éligible aux services fibre optique


- **La pastille est rouge** : les travaux sont en cours

 - **Aucune pastille de couleur n'apparaît** : vous êtes dans une zone où le déploiement n'a pas encore été engagé, revenez régulièrement sur le site pour plus d'informations

Particuliers

L'Internet sans limite chez vous !

 **Tester mon éligibilité**

 **Contactez-nous**

Contact

0 800 800 617 (service et appel gratuit)

Webographie

www.lafibrearrivechezvous.fr

(pour suivre le déploiement de la fibre)

www.sarthe.fr

(pages dédiées à la fibre)

www.aménagement-numérique.gouv.fr

(Les objectifs du Gouvernement pour améliorer la couverture numérique des territoires)

www.arcep.fr

(Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse)

GR® de Pays Vallée du Loir

Bercé, entre vignes et vergers - 98 km

Vallée
du
Loir
UN SECRET BIEN GARDE**Forêt de Bercé > Chahaignes****18 Km - 5h 123456****Chahaignes > Montval-sur-Loir****16 Km - 4h****Montval-sur-Loir > Saint-Germain-d'Arcé****19 Km - 5h****Saint-Germain-d'Arcé > Le Lude****12 Km - 3h****Le Lude > Verneil-le-Chétif****17 Km - 4h****Verneil-le-Chétif > Forêt de Bercé****18 Km - 4h****Office de Tourisme
de la Vallée du Loir**

02 43 38 16 60

www.vallee-du-loir.cominfo@vallee-du-loir.comOffices de
Tourisme
de France**Comité Départemental
de la Randonnée Pédestre**

29 boulevard Saint-Michel

72000 Le Mans

02 52 19 21 35

sarthe@ffrandonnee.fr

En 2020, Carnuta fête ses 10 ans !

Il y a bientôt 10 ans, **Carnuta, la maison de l'Homme et de la forêt** succédait au Musée du bois créé en 1978 par le Foyer rural. Depuis 2010, ce sont presque 100 000 visiteurs qui ont été accueillis pour une découverte sensorielle du monde forestier. Vous êtes de plus en plus nombreux à franchir nos portes et à participer à nos activités, **nous vous préparons donc une belle programmation pour 2020 !**

Tout le programme sera disponible à la réouverture de Carnuta le 1er février 2020 où nous vous proposerons une exposition en partenariat avec le Musée de la faïence et de la céramique de Malicorne.

Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas que **les 10 ans de Carnuta seront célébrés le week-end du 4 et 5 juillet 2020**. L'exposition estivale devrait ravir petits et grands avec une exposition Playmobil sur les contes de nos forêts !

Au mois de juin, des travaux auront lieu dans l'espace d'exposition permanente afin de vous réserver de nouvelles surprises et vous permettre de redécouvrir Carnuta.

Nous vous attendons dès le mois de février pour débiter les festivités !